



**RAPPORT
DU COMITÉ *AD HOC*
POUR
LA CONFÉRENCE MONDIALE
DU DÉSARMEMENT**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 28 (A/32/28)

NATIONS UNIES



RAPPORT
DU COMITÉ *AD HOC*
POUR
LA CONFÉRENCE MONDIALE
DU DÉSARMEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-DEUXIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 28 (A/32/28)

NATIONS UNIES

New York, 1977

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

/Original : anglais/chinois/
 espagnol/français/
 russe/

/14 octobre 1977/

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 8	1
II. TRAVAUX DU COMITE	9 - 13	3
III. CONCLUSION	14	6

ANNEXE

Extraits de déclarations faites par les représentants
d'Etats Membres au cours du débat général du Comité
ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement .

7

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 31/190 du 21 décembre 1976, l'Assemblée générale a invité le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement à maintenir un contact étroit avec les représentants des Etats qui possèdent des armes nucléaires, afin de rester toujours informé de leurs positions respectives, ainsi qu'à examiner tous les commentaires et toutes les observations pertinents qui pourraient lui être faits et, à cette fin, à se réunir brièvement et à présenter un rapport à l'Assemblée générale lors de sa trente-deuxième session, conformément à la procédure établie.
2. Dans sa résolution 3183 (XXVIII) du 18 décembre 1973, l'Assemblée générale a décidé de créer un Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement 1/, chargé d'examiner toutes les vues et suggestions exprimées par les gouvernements au sujet de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement et des problèmes connexes, y compris les conditions nécessaires à la tenue d'une telle conférence, et de présenter à l'Assemblée générale, lors de sa vingt-neuvième session, un rapport établi sur la base d'un consensus. L'Assemblée générale a invité les Etats qui possèdent des armes nucléaires à coopérer ou à rester en contact avec le Comité ad hoc, étant entendu qu'ils jouiraient des mêmes droits que les Etats nommés membres du Comité. L'Assemblée générale a également invité tous les Etats à communiquer aussitôt que possible au Secrétaire général, afin qu'il les transmette au Comité ad hoc, toutes vues et suggestions qu'ils jugeraient bon de présenter aux fins définies dans le présent paragraphe.
3. A sa vingt-neuvième session, dans sa résolution 3260 (XXIX) du 9 décembre 1974, l'Assemblée générale, entre autres, a invité tous les Etats à communiquer au Secrétaire général leurs observations sur les principaux objectifs d'une conférence mondiale du désarmement, compte tenu des vues et suggestions groupées à la section II du résumé joint en annexe au rapport de 1974 du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement 2/. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que le Comité ad hoc reprendrait ses travaux conformément à la procédure établie dans la résolution 3183 (XXVIII) de l'Assemblée générale, et que dans l'accomplissement de la tâche qui lui avait été assignée, il donnerait la priorité a) à l'établissement, sur la base d'un consensus, d'un rapport analytique, où figureraient notamment toutes conclusions et recommandations qu'il pourrait juger pertinentes, concernant les observations reçues conformément aux dispositions du paragraphe 1 de la résolution 3260 (XXIX); et b) au maintien

1/ L'Assemblée générale a décidé que le Comité ad hoc serait composé de 40 Etats Membres non dotés d'armes nucléaires désignés par le Président de l'Assemblée générale après consultation avec tous les groupes régionaux, à savoir : Algérie, Argentine, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burundi, Canada, Chili, Colombie, Egypte, Espagne, Ethiopie, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran, Italie, Japon, Liban, Libéria, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Roumanie, Sri Lanka, Suède, Tchécoslovaquie, Tunisie, Turquie, Venezuela, Yougoslavie, Zaïre, Zambie.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 28 (A/9628).

d'un contact étroit avec les représentants des Etats qui possèdent des armes nucléaires, afin de rester toujours informé de tous changements survenant dans leurs positions respectives.

4. Dans sa résolution 3469 (XXX) du 11 décembre 1975, l'Assemblée générale a renouvelé le mandat du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement et a prié le Comité de présenter à l'Assemblée, lors de sa trente et unième session, un rapport sur ses travaux comportant une analyse des conclusions qui figurent dans le rapport présenté par le Comité lors de la trentième session, ainsi que toutes observations et recommandations qu'il pourrait juger bon de faire au sujet de son mandat. Cette résolution a réaffirmé la résolution 3260 (XXIX) dans son intégrité.

5. Conformément à son mandat rappelé au paragraphe 1 ci-dessus, le Comité a tenu en 1977 quatre séances au Siège de l'Organisation des Nations Unies, entre le 4 avril et le 16 septembre 1977.

6. Le Comité a élu le bureau suivant :

<u>Président</u> :	M. Fereydoun Hoveyda	(Iran)
<u>Vice-Présidents</u> :	M. Carlos T. Alzamora	(Pérou)
	M. Henryk Jaroszek	(Pologne)
	M. Artémon Simbananiye	(Burundi)
<u>Rapporteur</u> :	M. Juan López-Chicheri	(Espagne)

7. La France, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques ont participé aux travaux du Comité en application du paragraphe 3 de la résolution 3183 (XXVIII). En application de la même disposition, la Chine et les Etats-Unis d'Amérique sont restés en contact avec le Comité ad hoc par l'intermédiaire de son Président. La République démocratique allemande a assisté aux réunions du Comité en qualité d'observateur.

8. Le Groupe de travail créé en 1974 ^{3/} a poursuivi ses travaux et a tenu des séances entre les 12 et 16 septembre 1977.

^{3/} La composition du Groupe de travail est la suivante : Burundi, Egypte, Espagne (Président), Hongrie, Inde, Iran, Italie, Mexique, Pérou et Pologne. L'Autriche, les Pays-Bas, la Suède, l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la Yougoslavie ont participé aux travaux du Groupe de travail en qualité d'observateurs.

II. TRAVAUX DU COMITE

9. Conformément au mandat qui lui a été confié dans la résolution 31/190, le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement a tenu la première séance de sa huitième session le 4 avril 1977 et, après un débat général (voir A/AC.167/SR.37) et un échange de vues, a décidé, entre autres, que le reste de la huitième session devrait se tenir en septembre 1977 et que le Groupe de travail devrait avoir la même composition (voir, par. 8 ci-dessus) et suivre la même procédure que dans le passé.

10. Le Comité ad hoc a repris ses travaux le 12 septembre et a tenu deux séances consacrées à un débat général (voir A/AC.167/SR.38 et SR.39). Un certain nombre de pays ont fait des déclarations, dont des extraits figurent dans l'annexe au présent rapport. Les membres du Comité étaient par ailleurs parfaitement au courant des positions exposées précédemment par les gouvernements d'autres Etats au sujet de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement 4/.

11. A sa quarantième séance, le 16 septembre 1977, le Comité ad hoc a examiné et adopté le projet de rapport présenté par le Groupe de travail.

12. Conformément à son mandat, le Comité ad hoc a également eu des contacts, par l'intermédiaire de son Président, avec les représentants d'Etats possédant des armes nucléaires, afin de rester toujours informé de leurs positions respectives au sujet de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement.

13. Les renseignements concernant ces contacts qui, de l'avis du Comité ad hoc, constituent une caractéristique particulière des travaux du Comité étant donné les circonstances dans lesquelles ceux-ci se déroulent 5/, ont été fournis par le Président aux membres du Comité le 25 août 1977 et sont reproduits ci-après :

4/ Pour les vues des Etats Membres, voir A/8817 et Add.1; Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Supplément No 28 (A/9628); ibid., trentième session, Supplément No 28 (A/10028 et Corr.1); ibid., trente et unième session, Supplément No 28 (A/31/28); ibid., séances plénières, 5ème à 32ème séances; A/C.1/31/PV.20-50; A/AC.187/51 et 76, et A/AC.187/SR.15-20.

5/ A ce propos, le Comité ad hoc tient à rappeler le paragraphe 15 de son rapport à la trente et unième session de l'Assemblée générale, qui est conçu comme suit :

"C'est là une caractéristique particulière des travaux du Comité. Aucune autre instance traitant exclusivement des problèmes du désarmement n'a officiellement établi de contacts analogues avec les cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Dans les circonstances actuelles et étant donné la diversité fondamentale des vues parmi les Etats dotés d'armes nucléaires (voir sect. III ci-dessous) quant à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, il pourrait être bon de tenir compte de ce fait lors de l'examen des travaux du Comité ad hoc."

Chine : La position de la Chine n'a pas changé. Selon elle, une conférence mondiale du désarmement ne peut être convoquée que si certaines conditions préalables à la création d'une situation propice à un désarmement véritable sont remplies. La convocation d'une conférence mondiale du désarmement, ou sa préparation, ne pourra être acceptable que si tous les Etats dotés d'armes nucléaires, en particulier les deux puissances dotées d'armes nucléaires, s'engagent : a) à ne pas faire usage des armes nucléaires, en particulier contre les Etats non dotés d'armes nucléaires, et b) à mettre fin à leur présence militaire, quelle qu'en soit la forme, sur les territoires d'autres pays. Si ces conditions préalables sont remplies, une conférence mondiale du désarmement pourra être convoquée dans un but précis, à savoir étudier la question de l'interdiction complète et de la destruction totale de toutes les armes nucléaires.

France : Le fait de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, dont les principaux objectifs seraient de définir les principes généraux applicables en matière de désarmement, de déterminer les principaux domaines dans lesquels les efforts devraient être concentrés et de renforcer l'efficacité du mécanisme de négociations existant ne diminue en rien l'intérêt que la France porte à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Elle espère que les conditions préalables à cette réunion - en particulier, l'accord de toutes les puissances nucléaires - pourront être remplies dans un avenir proche.

Union des Républiques socialistes soviétiques : L'Union des Républiques socialistes soviétiques attache une importance exceptionnelle à la question de la convocation de la conférence mondiale du désarmement, à laquelle tous les pays du monde sans exception pourraient, sur un pied d'égalité, énoncer et comparer leurs vues sur l'ensemble des problèmes du désarmement. Bien organisée et travaillant par l'entremise de groupes de travail chargés de parachever les préparatifs et d'ouvrir la voie à un accord pratique par la prise de décisions appropriées compte tenu des intérêts de tous les Etats, une conférence mondiale du désarmement pourrait élaborer des mesures spécifiques et rationnelles visant à freiner la course aux armements et faire ainsi un pas important vers la solution du problème du désarmement. Le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement pourrait recommander à l'Assemblée générale de lui confier le soin d'établir un rapport pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, sur la question de la convocation de la Conférence mondiale du désarmement, en application de la résolution 31/190.

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : La position déjà exprimée par le Royaume-Uni en maintes occasions n'a pas changé. Il considère que la participation de tous les Etats militairement importants, y compris tous les Etats dotés d'armes nucléaires, demeure indispensable si l'on veut convoquer une conférence mondiale du désarmement.

Etats-Unis d'Amérique : La position des Etats-Unis n'a pas changé. L'Assemblée générale pourrait noter, par consensus, qu'une conférence mondiale du désarmement pourrait jouer en temps opportun un rôle dans le processus du désarmement. Cependant, dans les circonstances actuelles, ce n'est pas l'absence d'une instance appropriée mais le manque d'accord politique qui constitue le principal obstacle aux progrès en matière de désarmement. Une conférence mondiale du désarmement ne pourrait sans doute pas surmonter cet obstacle et ainsi elle générerait probablement beaucoup plus qu'elle ne favoriserait les efforts déployés pour réaliser des accords concrets sur la limitation des armements. Il serait donc prématuré à l'heure actuelle de convoquer une conférence mondiale du désarmement, d'en fixer la date ou d'en commencer la préparation.

III. CONCLUSION

14. En examinant l'opportunité pour le Comité ad hoc pour la Conférence mondiale du désarmement de poursuivre ses travaux en vertu d'un mandat approprié, à la lumière du présent rapport et des rapports précédents, l'Assemblée générale voudra peut-être tenir compte de la recommandation qui lui a été faite par le Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement 6/.

6/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-deuxième session, Supplément No 41 (A/32/41), par. 18.

ANNEXE

Extraits de déclarations faites par les représentants d'Etats Membres
au cours du débat général du Comité ad hoc pour la Conférence mondiale
du désarmement

(A/AC.167/SR.37-39)

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
Bulgarie	8
Hongrie	9
Mongolie	10
Pologne	12
République démocratique allemande	15
Tchécoslovaquie	16
Union des Républiques socialistes soviétiques	17

BULGARIE

Le représentant de la Bulgarie a dit que la République populaire de Bulgarie s'était toujours déclarée en faveur de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. La Bulgarie était profondément convaincue que, devant la poursuite incessante de la course aux armements, avivée par certains milieux militaristes bien connus, il était chaque jour plus urgent de convoquer une telle conférence. L'orateur partageait entièrement l'avis exprimé la veille par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, qui avait déclaré que les raisons de convoquer la conférence étaient toujours valables et d'une signification sans cesse grandissante. La cadence à laquelle la course aux armements s'accélérait tendait à devancer les mesures prises en vue de la réduire et de la maîtriser et cela suscitait à juste raison une anxiété universelle. La tâche particulière qui se posait actuellement au monde était de conjuguer la volonté et les efforts de tous les pays, et particulièrement ceux des pays nucléaires, afin d'apporter à ce problème essentiel une solution satisfaisante.

La République populaire de Bulgarie était convaincue que la convocation d'un forum international influent tel que la conférence mondiale du désarmement imprimerait une impulsion majeure à l'examen approfondi de tous les aspects du désarmement, permettrait de dégager les tâches les plus pressantes dans ce domaine et indiquerait les mesures pratiques à prendre pour parvenir à un résultat. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement était un pas dans la bonne direction et devait constituer une étape importante dans la préparation de la conférence. Le représentant de la Bulgarie s'est déclaré satisfait des travaux du Comité préparatoire, qui avait adopté nombre de recommandations importantes et constructives.

Il était regrettable que deux puissances nucléaires continuaient à faire obstacle à l'aboutissement des préparatifs de la conférence. Les efforts du Comité ad hoc qui reflétaient les espoirs et les aspirations de la grande majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, devaient continuer et s'intensifier. Le rapport qu'allait rédiger le Groupe de travail devrait refléter les opinions exprimées par les gouvernements après la présentation du rapport précédent (A/AC.167/SR.39).

Le représentant de la Hongrie a fait observer que bien des choses avaient changé depuis la fin de la session de 1976 du Comité ad hoc. A sa trente et unième session, l'Assemblée générale avait décidé, par consensus, de convoquer une session extraordinaire consacrée au désarmement et souligné sa conviction que tout devait être mis en oeuvre pour mobiliser le potentiel de la communauté internationale au service du désarmement et qu'une telle session constituerait un pas en avant considérable vers la réalisation de l'objectif final, à savoir le désarmement général et complet. La session extraordinaire - et, en fait, toute mesure en faveur du désarmement - ne pouvait être couronnée de succès que si elle était préparée à fond et si les participants étaient pleinement informés de leurs positions respectives. La session extraordinaire favoriserait ce processus. Il ne fallait pas considérer qu'elle se substituerait à la conférence mondiale du désarmement; en fait, ces deux réunions marqueraient des étapes importantes dans le processus du désarmement. Les travaux du Comité ad hoc et ceux du Comité préparatoire de la session extraordinaire devaient être complémentaires, car c'était dans la coopération mutuelle que la session extraordinaire pouvait contribuer à la réalisation des buts de la conférence mondiale du désarmement. C'était dans le cadre de la conférence que la communauté internationale pouvait le mieux s'unir dans la lutte pour le désarmement (A/AC.167/SR.37).

Le représentant de la Hongrie a fait observer que sa délégation avait activement soutenu, dès la première heure, la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, qui était à ses yeux le lieu le plus approprié où discuter et mettre en train des mesures efficaces en matière de désarmement; d'où l'importance considérable que le Gouvernement hongrois attachait au travail du Comité ad hoc. L'orateur se réjouissait de la recrudescence d'activité en faveur du désarmement que marquaient les récentes sessions de la Conférence du Comité du désarmement et du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Comité ad hoc, dont la réunion suivait immédiatement la troisième session du Comité préparatoire, n'avait pas néanmoins à craindre d'interférer avec les travaux de ce dernier; le désarmement constituait en effet un problème complexe justifiable d'une multiplicité d'approches, bilatérales, régionales et mondiales. L'obtention de résultats positifs dans telle instance de désarmement stimulait le progrès ailleurs et les succès éventuellement enregistrés au Comité ad hoc contribueraient au succès de la session extraordinaire et de la conférence elle-même.

La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et la conférence mondiale du désarmement ne s'excluaient pas, mais se complétaient mutuellement. Les travaux de la session extraordinaire, s'ils aboutissaient, créeraient des conditions plus favorables à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Il était donc essentiel que le Comité ad hoc continuât ses travaux et que son mandat fût prorogé par l'Assemblée générale. Un consensus était apparu sur la nécessité, pour la session extraordinaire, de poursuivre l'oeuvre de convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Le Comité préparatoire, au paragraphe 18 de son rapport intérimaire à l'Assemblée générale, avait recommandé que l'on prie le Comité ad hoc de présenter à la session extraordinaire un rapport spécial sur l'état d'avancement de ses travaux. Le représentant de la Hongrie pensait, comme d'autres, que le rapport du Comité ad hoc devait, comme le lui enjoint la résolution 31/190 de l'Assemblée générale, faire état des vues exprimées par les Etats dotés d'armes nucléaires et relater sous une forme appropriée les observations présentées par les gouvernements depuis le dernier rapport du Comité (A/AC.167/SR.39).

MONGOLIE

Pour le représentant de la Mongolie, il devenait de plus en plus urgent de tenir une conférence mondiale du désarmement. L'heure était venue d'entreprendre une action internationale pour arrêter la course aux armements et ouvrir la voie à un désarmement réel. Pour ce faire, toutes les nations, grandes et petites, nucléaires et non nucléaires, devaient conjuguer leurs efforts. A cet égard, l'orateur a rappelé qu'une proposition avait été faite à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement la question de la conférence mondiale du désarmement. Bien entendu, la délégation mongole ne considérait pas la session extraordinaire comme un substitut à une telle conférence, mais comme un pas important dans cette direction.

La délégation mongole attachait une grande importance au Comité ad hoc, qui a déjà beaucoup et utilement oeuvré. Aux termes de la résolution 31/190 de l'Assemblée générale, le Comité doit maintenir un contact étroit avec les représentants des Etats qui possèdent des armes nucléaires et examiner tous les commentaires qui pourraient lui être faits. En conséquence, la délégation mongole se ralliait à la proposition soviétique tendant à ce que le Comité, lorsqu'il ferait rapport à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session, recommande d'inscrire comme point distinct à l'ordre du jour de la session extraordinaire, la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, et à ce que l'Assemblée générale charge le Comité d'établir un rapport à ce sujet (A/AC.167/SR.37).

Le représentant de la Mongolie a dit que, pour sa délégation, l'arrêt de la course aux armements et le désarmement constituaient des problèmes particulièrement pressants compte tenu surtout de la nécessité urgente de compléter la détente politique par une détente militaire et du danger réel que représentait l'apparition d'armes plus destructrices.

La délégation mongole avait déjà déclaré qu'il était temps de prendre des mesures décisives au niveau international visant à l'arrêt universel de la course aux armements. La proposition de convoquer une conférence mondiale du désarmement avait reçu un très large appui; c'est ce qui ressortait des réponses dans lesquelles de nombreux Etats avaient exprimé leurs vues au Secrétaire général sur la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La délégation mongole estimait que le rapport du Comité ad hoc devrait rendre compte des vues des Etats favorables à la réunion d'une conférence mondiale du désarmement, telles qu'elles ressortaient de leurs réponses.

Lors de la session d'avril du Comité ad hoc, la délégation mongole avait déclaré qu'il était logique que l'Assemblée générale priât le Comité de lui présenter un rapport à sa session extraordinaire. Le Comité préparatoire avait déjà recommandé que l'Assemblée générale demande au Comité ad hoc de présenter un rapport spécial sur l'état de ses travaux à la session extraordinaire et il fallait mentionner cette recommandation dans le rapport du Comité ad hoc à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale.

Il fallait que la session extraordinaire marque un pas décisif vers la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Elle devait décider quelles sont les mesures pratiques à prendre pour préparer et organiser la conférence. Le Comité ad hoc pouvait réellement aider à cette décision, notamment en proposant dans son rapport à la session extraordinaire une date précise pour la convocation de la conférence et en donnant son point de vue sur la création d'un comité préparatoire chargé de l'organisation pratique de la conférence. La délégation mongole regrettait profondément que deux des puissances nucléaires n'aient pas modifié leurs positions bien connues à l'égard de ce qui serait une mesure d'importance capitale pour sauvegarder la sécurité de l'humanité (A/AC.167/SR.39).

Le représentant de la Pologne a rappelé que le Secrétaire général, en ouvrant la session du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, avait souligné que l'on ne pouvait guère s'attendre à ce que les Nations Unies fonctionnent sur la base de la Charte et du droit international tant qu'elles n'auraient pas accompli des progrès marquants dans le domaine du désarmement. Ce n'était qu'à cette condition que l'on pouvait espérer créer un système mondial fondé sur la responsabilité collective et opérant dans un climat de confiance internationale. Etant donné que la course aux armements constituait le plus grave obstacle à l'accomplissement de progrès réels, la nécessité du désarmement s'imposait de façon toujours plus urgente.

La conférence mondiale du désarmement devait répondre à cette nécessité et, puisqu'elle était le fruit d'une détente politique croissante, elle devait étendre au domaine militaire le progrès général réalisé dans le domaine politique. Ceux qui s'y opposaient obéissaient à des raisons de convenance personnelle plutôt qu'au souci de traduire les aspirations véritables de leurs pays.

L'idée de réunir une conférence mondiale du désarmement avait gagné du terrain au cours des années, en dépit des manœuvres d'obstruction et des tactiques dilatoires; une impulsion nouvelle lui avait été donnée par la décision de tenir une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui garantirait que la conférence serait préparée de manière appropriée.

L'Assemblée générale, en invitant le Comité ad hoc à lui soumettre un rapport à sa trente et unième session, "conformément à la procédure établie" (résolution 31/190), avait reconnu que la portée du mandat du Comité demeurerait inchangée et qu'en fait la session en cours du Comité était à la fois opportune et nécessaire si l'on voulait que les Nations Unies puissent répondre aux impératifs de la situation internationale.

Le Comité ad hoc, lorsqu'il organiserait ses travaux pour l'année à venir, devrait garder à l'esprit trois grands aspects fondamentaux de ses activités : tout d'abord, il continuait à fonctionner sur la base d'un mécanisme de négociations sur le désarmement qu'il avait fallu plus de 25 ans pour mettre au point et qui avait besoin de recevoir une impulsion efficace que seule pouvait lui donner une enceinte universelle telle que la conférence mondiale du désarmement. Ce mécanisme prévoyait des discussions bilatérales, régionales et mondiales, et englobait les pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT) et les entretiens de Vienne qui, selon l'orateur, aboutiraient certainement à des résultats positifs à condition qu'il soit bien entendu au départ que la sécurité des diverses parties intéressées ne devait être en rien compromise. Le succès de ces négociations ne pourrait qu'influencer favorablement les efforts entrepris dans les forums mondiaux.

En deuxième lieu, l'idée de convoquer une conférence mondiale du désarmement avait été le fruit d'une action cohérente, particulièrement de la part des pays non alignés. Au cours d'une série de réunions tenues par ces pays à un niveau élevé et couronnées par la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Colombo, des déclarations et des résolutions avaient été adoptées en faveur d'une conférence mondiale du désarmement. Par ailleurs, les pays socialistes n'avaient cessé d'exprimer leur appui à une telle conférence, ainsi qu'il ressortait de la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie, tenue à Bucarest en novembre 1976. Au cours des derniers mois, la Pologne s'était

appliquée à réaffirmer, dans le cadre de sa politique étrangère, l'opportunité et l'utilité politique d'une telle conférence; c'est ce qui ressortait d'un certain nombre de documents établis d'un commun accord, au cours des entretiens, par les dirigeants politiques de l'Union soviétique et d'autres pays, dont les pays non alignés.

En troisième lieu, il existait un lien étroit, du point de vue tant du fond que de l'enchaînement, entre la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et la conférence mondiale du désarmement. Ce lien tenait au thème traité à l'une et l'autre de ces réunions et également au sentiment que la session extraordinaire devait être considérée comme une étape importante du processus devant aboutir à la réunion d'une conférence mondiale du désarmement. Ce lien apparaissait dans la résolution 31/190 de l'Assemblée générale sur la conférence mondiale du désarmement, où il était pris note de la décision de tenir une session extraordinaire consacrée au désarmement de même que dans la résolution 31/189 B sur la session extraordinaire consacrée au désarmement, qui mentionnait la suggestion, émise lors de la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue à Colombo et tendant à inscrire à l'ordre du jour de la session extraordinaire la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement en vue de promouvoir un désarmement général et complet sous un contrôle international strict. Tant la teneur de ces deux résolutions que l'attitude uniforme des pays non alignés coïncidaient pleinement avec la position de la Pologne sur cette question (A/AC.167/SR.37).

Le représentant de la Pologne a noté avec satisfaction que, quelques jours seulement auparavant, les dirigeants de la Pologne et de l'Iran avaient réaffirmé, dans leur communiqué commun, que la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement devrait marquer une étape importante sur la voie de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Il a souligné que, grâce aux efforts continus de nombreux Etats, dont ceux de la communauté socialiste, l'idée d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et celle d'une conférence mondiale du désarmement étaient devenues étroitement associées. En effet, la proposition d'organiser une conférence avait contribué à la décision de tenir une session extraordinaire et cette dernière, à son tour, constituerait une étape préparatoire importante en vue de la conférence.

Seule l'application à l'échelle mondiale de décisions véritablement contraignantes adoptées dans une enceinte universelle comme la conférence mondiale du désarmement pourrait permettre d'arrêter les mesures immédiates et efficaces en faveur du désarmement qui étaient aujourd'hui plus nécessaires que jamais. La communauté internationale ne pouvait plus se permettre de demi-mesures qui n'étaient en tout et pour tout que des déclarations solennelles.

L'insuffisance des progrès en matière de désarmement gênait sérieusement le processus de détente. La détente politique seule n'était pas suffisante à long terme; elle devait s'accompagner d'une évolution semblable dans le domaine militaire.

Les efforts de désarmement qui n'étaient pas suivis d'effet encourageaient simplement les Etats à perfectionner leurs instruments de destruction. De nouveaux signes des menaces croissantes auxquelles le monde était confronté surgissaient constamment. Une conférence mondiale du désarmement aiderait à dissiper un grand nombre des plus terribles craintes de l'humanité et inciterait à de nouvelles initiatives prouvant que la détente était un processus irréversible et durable.

A la suite des travaux du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, le lien organique établi entre la conférence mondiale du désarmement et la session extraordinaire s'était trouvé encore renforcé. La délégation polonaise espérait que la session extraordinaire déciderait d'une date pour la réunion de la conférence, qu'elle adopterait une recommandation concernant son mandat sur le fond et qu'elle créerait un comité préparatoire dûment mandaté pour la conférence.

Une conférence mondiale du désarmement évaluerait l'application des décisions de la session extraordinaire et serait habilitée à adopter des mesures concrètes et contraignantes en faveur du désarmement. Elle pourrait donner une impulsion puissante aux efforts internationaux en faveur du désarmement et devenir, en la matière, une instance revêtue d'une autorité éminente (A/AC.167/SR.38).

L'observateur de la République démocratique allemande a noté qu'il n'était pas étonnant que les pays socialistes se soient prononcés avec une insistance particulière en faveur d'une conférence mondiale du désarmement, puisque la lutte pour l'arrêt de la course aux armements dans l'intérêt de l'humanité était en harmonie avec la structure sociale des pays socialistes. Depuis 1917, après la révolution d'Octobre, l'Union soviétique préconisait le désarmement général et, appuyée par d'autres Etats, en nombre toujours croissant, avait fait des propositions dans ce sens. Depuis quelque temps, il apparaissait clairement que l'idée d'une conférence mondiale du désarmement bénéficiait d'un appui de plus en plus large. Certains milieux avaient cherché à empêcher l'inscription de la question de la conférence à l'ordre du jour de la session extraordinaire, mais en vain. Le Comité préparatoire avait par ailleurs décidé de recommander que l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, demande au Comité ad hoc de présenter un rapport à ce sujet à la session extraordinaire, ainsi que le Comité ad hoc lui-même l'avait déjà suggéré. C'était une recommandation logique. La question était maintenant de savoir si l'Assemblée générale devait élargir le mandat du Comité de façon que celui-ci formule des propositions concrètes en vue de préparer et de convoquer une conférence mondiale du désarmement. La délégation de la République démocratique allemande appuierait une recommandation dans ce sens.

Deux Etats en particulier s'opposaient à la tenue d'une conférence mondiale du désarmement, ce qui incitait à douter sérieusement de la sincérité des vues qu'ils exprimaient quant à leur volonté de désarmer. Les Etats en question envisageaient actuellement des concepts et des mesures qui tendraient à accélérer la course aux armements. Les Etats qui approuvaient sincèrement l'idée de tenir une conférence mondiale du désarmement devraient se prononcer plus clairement et plus fermement en faveur de cette idée car on ne pouvait permettre que les deux Etats qui s'étaient déclarés opposés à la convocation de la conférence déterminent le cours des événements internationaux à l'encontre de la volonté commune. Le Comité ad hoc avait fait oeuvre efficace pour promouvoir l'idée d'une conférence mondiale du désarmement et il fallait espérer que le rapport du Comité à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale attirerait clairement l'attention sur l'existence d'un contexte international favorable à la Conférence (A/AC.167/SR.39).

TCHECOSLOVAQUIE

Selon le représentant de la Tchécoslovaquie, le communiqué commun adopté à la suite d'une visite en Tchécoslovaquie du Chah d'Iran, les deux pays avaient montré combien les peuples du monde attachaient d'importance à l'arrêt de la course aux armements et au processus de désarmement et combien la mission du Comité visant à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement venait à son heure. Dans le même communiqué s'exprimait un appui pour la convocation de la session extraordinaire consacrée au désarmement.

Des progrès avaient été réalisés lors de la troisième session du Comité préparatoire de la session extraordinaire et les préparatifs de celle-ci commençaient à prendre forme, encore qu'il restât au Comité préparatoire à s'attaquer lors de sa session suivante à la lourde tâche de rédiger les principaux documents. La convocation de la session extraordinaire était l'aboutissement d'efforts déployés par les pays non alignés et devrait représenter une étape importante vers la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, laquelle devrait établir solidement les fondations d'un désarmement conçu sur la base la plus large possible et sous un contrôle international strict. La délégation tchécoslovaque tenait donc à rappeler combien elle appréciait l'optique hautement constructive dans laquelle les pays non alignés avaient cherché à résoudre ces problèmes, qui étaient les plus pressants et les plus difficiles dans les relations internationales actuelles. Si tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, et en particulier toutes les puissances nucléaires, assumaient leurs responsabilités, la session extraordinaire pourrait constituer un nouveau départ dans la longue histoire des négociations pour le désarmement et permettre de stimuler les efforts des forces progressistes du monde, de plus en plus conscientes de la terrible menace que la poursuite de la course aux armements faisait peser sur l'ensemble de l'humanité.

Il fallait cependant souligner que la session extraordinaire ne devait pas être vue autrement que comme une étape intermédiaire, l'objectif principal demeurant la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Les événements qui s'étaient déroulés dans le monde depuis la dernière Assemblée générale, avaient prouvé de nouveau la nécessité urgente de convoquer une telle conférence. Il existait des milieux puissants qui croyaient encore possible de résoudre des problèmes internationaux complexes, non pas à force de patience et de négociations rationnelles, mais en faisant basculer l'équilibre des forces dans le monde et en mettant au point des armes encore plus destructrices.

Le Comité ad hoc avait fait des efforts considérables pour accomplir le mandat qui lui avait été conféré par l'Assemblée générale. Mais son travail avait été entravé, à chaque pas, par l'attitude des deux Membres qui ne participaient pas à ses travaux. Un processus de désarmement général ne pourra être efficace que si tous les pays, et en particulier les pays dotés d'armes nucléaires, participent à sa préparation. Tous les membres du Comité ad hoc, notamment les grandes puissances, devaient participer activement à ses travaux afin d'en assurer le progrès (A/AC.167/SR.39).

Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a déclaré que son pays était favorable à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, qui permettrait à tous les pays de présenter leurs vues sur l'ensemble des problèmes du désarmement. Il a rappelé que l'Union soviétique avait présenté à l'Assemblée générale, à sa trente et unième session, une série de propositions précises tendant à freiner la course aux armements et qui reflétaient les vues de maints autres pays. Les efforts qui seraient tentés dans ce sens devraient être universels et devraient donc être examinés dans l'enceinte la plus large possible, à savoir une conférence mondiale du désarmement, qui pourrait adopter des décisions efficaces. Cette proposition était appuyée par une majorité écrasante des Etats; la convocation d'une telle conférence était donc l'une des tâches les plus urgentes qui s'imposaient à la communauté internationale.

En ce qui concerne les travaux pratiques du Comité, la délégation de l'Union soviétique estimait que le Président, avec l'aide des autres membres du Bureau, devait continuer à se tenir en contact avec les puissances nucléaires. Les informations découlant de ces contacts pourraient être présentées lors de réunions ultérieures du Comité et reflétées dans le rapport qu'il soumettrait à l'Assemblée générale. L'orateur a également proposé que le Comité recommande à l'Assemblée, dans son rapport, d'inscrire la question d'une conférence mondiale du désarmement en tant que point distinct à l'ordre du jour de la session extraordinaire consacrée au désarmement. Une telle recommandation répondrait pleinement au mandat du Comité en même temps qu'elle indiquerait de façon concrète les rapports qui existaient entre la conférence mondiale du désarmement et la session extraordinaire prévue par l'Assemblée générale dans sa résolution 31/190. Cette recommandation serait en outre pleinement en harmonie avec la position adoptée par les pays non alignés à la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement tenue à Colombo.

Le représentant de l'Union soviétique a proposé que le Comité recommande à l'Assemblée générale de lui demander de préparer pour la session extraordinaire un rapport sur la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Le Comité avait déjà présenté des rapports lors des sessions ordinaires où la question d'une conférence mondiale du désarmement était à l'ordre du jour; il était donc particulièrement approprié qu'il fasse de même à l'occasion de la session extraordinaire consacrée exclusivement au désarmement. Il s'agirait évidemment d'un rapport intérimaire du Comité, qui poursuivrait ensuite ses travaux sur la conférence à la lumière des résultats de la session extraordinaire (A/AC.167/SR.37).

Le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a dit qu'il serait approprié que le Comité ad hoc commence ses travaux immédiatement après la session du Comité préparatoire de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cela témoignerait de la sérieuse préoccupation que cause aux Etats la course aux armements et démontrerait leur volonté de prendre des mesures efficaces pour y mettre fin.

L'Union soviétique oeuvrait avec constance en faveur de la paix et du désarmement. Pour cette raison, elle était favorable à la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, où les Etats pourraient exprimer leurs vues sur tous les aspects de la course aux armements et adopter un programme de mesures concrètes pour y mettre fin. La session extraordinaire que l'Assemblée générale doit consacrer en 1978 au désarmement pourrait constituer une étape importante vers la préparation d'une telle conférence.

Les progrès susceptibles d'être réalisés dans la lutte pour la paix dépendaient avant tout des efforts concertés de l'ensemble des pays. La proposition de réunir une conférence mondiale du désarmement a recueilli un très large soutien : les chefs de délégation de près de 40 pays l'ont appuyée à la trente et unième session de l'Assemblée générale. Le Comité ad hoc faisait oeuvre utile en analysant les opinions et les propositions formulées à ce sujet et devait incontestablement poursuivre ses travaux.

Le mandat du Comité ad hoc comportait deux volets : maintenir un contact étroit avec les représentants des Etats qui possèdent des armes nucléaires, afin de rester toujours informé de leurs positions respectives, et examiner tous les commentaires et toutes les observations pertinents qui pourraient lui être faits. Le Président du Comité avait accompli un travail considérable conformément à la première partie de ce mandat. Il était toutefois regrettable que deux des puissances nucléaires n'avaient pas encore modifié leur position sur la question d'une conférence mondiale du désarmement.

L'inscription de la question d'une conférence mondiale du désarmement à l'ordre du jour de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ainsi que la recommandation du Comité préparatoire visant à ce que le Comité ad hoc prépare un rapport pour la session extraordinaire, en conformité avec la proposition soviétique faite le 4 avril 1977 au Comité ad hoc, étaient des décisions à la fois importantes et utiles. Le Comité ad hoc devrait maintenant recommander à l'Assemblée générale de le charger de présenter à la session extraordinaire un rapport sur la conférence mondiale du désarmement. Il s'agirait bien sûr d'un rapport intérimaire du Comité, qui poursuivrait ses travaux à la lumière des débats de la session extraordinaire. Le rapport devrait être établi par le Groupe de travail et refléter les vues présentées par les Etats au sujet de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement depuis la présentation du rapport du Comité à la trente et unième session de l'Assemblée générale.

La position de l'Union soviétique quant à la nécessité d'une conférence mondiale du désarmement était fondée sur le vif intérêt qu'elle portait à l'adoption de mesures efficaces visant à limiter la course aux armements et à réaliser des progrès décisifs dans le domaine du désarmement (A/AC.167/SR.38).

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى: الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
